

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 MARS 2023

**DEL-2023-84**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à 14 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/03/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, MERMIER, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. COUTIER, GYSELINCK, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, BOUVARD, DEAGE, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHEVALLOT, LOUVEAU, MALOSSE, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 25**  
**Présents : 12**  
**Représentés par mandat : 4**

---

**Objet : COMMUNE DE VOUGY - REQUALIFICATION CENTRE VOUGY - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIERES**

**Exposé du Président,**

Par délibération en date du 19 mai 2022, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) pour la requalification du centre de Vougy.

La Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) entreprend de réaliser des travaux d'aménagement de la voirie et le renforcement des réseaux humides.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la CCFG, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 4 lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENT, FOUILLES EN TRANCHEE ET CANALISATIONS RESEAUX HUMIDES ET RESEAUX SECS »**
- **LOT N°2 : « BORDURES, REVETEMENTS ET SIGNALISATION »**
- **LOT N°3 : « SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE, GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC »**
- **LOT N°4 : « ESPACES VERTS ET MOBILIERS »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 20 février 2023, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

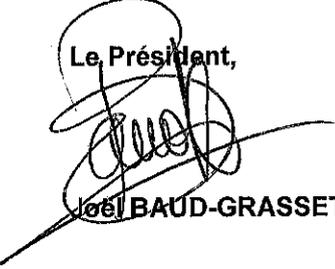
- **Lot n°1** : L'entreprise SMTP pour un montant de 545.349,92 € HT.  
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 50.451,44 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise COLAS pour un montant de 862.819,90 € HT.  
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 28.888,00 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise GUY CHATEL pour un montant de 127.730,00 € HT.  
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 96.692,40 € HT.
- **Lot n°4** : L'entreprise MILLET PAYSAGE pour un montant de 81.567,00 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1, 2 et 3 avec les titulaires retenus, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

